

## Règlement de jeu PURINA

Fait le 14 Août 2023

<b>TERMS &amp; CONDITIONS</b>	<b>CONDITIONS GÉNÉRALES</b>
<p>This Activation is organized and promoted by <b>Nestlé Middle East FZE</b>, with address at P.O. Box 17327, Jebel Ali Free Zone, Dubai, UAE ("<b>Nestlé</b>"). All participants to this Activation ("<b>Participants</b>") shall be subject to these Terms and Conditions.</p>	<p>La présente campagne est organisée et promue par <b>Nestlé Moyen-Orient FZE</b>, dont l'adresse est B.P, 17327, Jebel Ali Free Zone, Dubaï, E.A.U. ("<b>Nestlé</b>"). Tous les participants à cette campagne ("<b>Participants</b>") sont soumis aux présentes conditions générales</p>
<p><b><u>Activation Dates</u></b></p> <p>This Activation will run from: 15 August – 15 September 2023</p>	<p><b><u>Dates de la campagne</u></b></p> <p>Cette campagne se déroulera du : 15 août - 15 septembre 2023</p>
<p><b><u>Entrance to the Activation</u></b></p> <p>Participants must be:</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. 18 years old and above; and</li><li>2. legal residents of one of the following countries UAE, Kuwait, Qatar, Oman, Bahrain, Lebanon, Morocco, and Tunisia.</li></ol>	<p><b><u>Accès à la campagne</u></b></p> <p>Les participants doivent être :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. âgés 18 de 1ans et plus ; et</li><li>2. être résidents légaux d'un des pays ci-après Émirats arabes unis, Koweït, Qatar, Oman, Bahreïn, Liban, Maroc ou Tunisie</li></ol>
<p><b><u>Mechanics:</u></b></p> <p>Participants will receive an email from Nestlé with a request to update or input personal details on the website link provided in the email for the Participant and his/her pet(s). Once the Participant submits the required data, the Participant will be eligible to participate in a prize draw.</p>	<p><b><u>Mécanisme :</u></b></p> <p>Nestlé enverra aux participants un courriel les invitant à mettre à jour ou à saisir leurs données personnelles sur le lien Internet fourni dans le courriel pour le participant et son/ses animal(aux) de compagnie. Une fois que le participant aura soumis les données requises, il pourra participer au tirage au sort.</p>
<p><b><u>Data Privacy</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Participants will be required to submit their personal details such as name, phone number, email, country and must agree to the Terms and Conditions.</li><li>2. Nestlé will be collecting personal information of the Participants in accordance with its Privacy Policy (<a href="https://www.nestle-family.com/english/privacy.aspx">https://www.nestle-family.com/english/privacy.aspx</a>). By participating, the Participant hereby confirms and consents to the use of cookies.</li><li>3. Nestlé will collect personal information in order to conduct the Activation and may, for this purpose, disclose such information to other Nestlé companies outside the Middle East and third</li></ol>	<p><b><u>Confidentialité des données</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Il sera demandé aux participants de soumettre leurs données personnelles telles que leur nom, leur numéro de téléphone, leur adresse électronique et leur pays, et d'accepter les conditions générales d'utilisation.</li><li>2. Les informations personnelles des participants seront collectées par Nestlé conformément à sa politique en matière de protection des données personnelles (<a href="https://www.nestle-family.com/english/privacy.aspx">https://www.nestle-family.com/english/privacy.aspx</a>). En prenant part à la campagne, le participant confirme et consent à l'utilisation de cookies.</li><li>3. Les participants sont informés que les données personnelles les concernant enregistrées dans le</li></ol>

parties, including, but not limited to, Nestlé's authorized agents and as required, to regulatory authorities.

4. By participating in the Activation, the Participant hereby consents to the use of their personal information and in the manner as set out in these Terms and Conditions and waives their rights to initiate any claim against Nestlé for privacy invasion, improper disclosure of personal information or any other related claims.

cadre du Jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Chaque gagnant autorise gratuitement et par avance le groupe Nestlé, en sa qualité de société organisatrice, à reproduire et utiliser par tout moyen écrit, parlé ou filmé son nom et prénoms à toutes fins publicitaires ou promotionnelles en relation avec le présent Jeu, sans que cette utilisation lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de sa dotation.

Les renseignements communiqués par les participants, s'ils ont donné leur accord, pourront faire l'objet d'un traitement informatique et pourront être utilisés à des fins commerciales.

Seule la société organisatrice et/ ou l'agence qu'elle a mandatée pour l'organisation de ce Jeu (et ses partenaires en cas d'acceptation) sera (ont) destinataire(s) des informations.

4. Conformément à la loi 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant, en écrivant à Nestlé Maroc SA Casanearshore, 1100 Bd Al Quods, Sidi Maarouf, 20270 Casablanca) ou par email à l'adresse : [Privacy@ma.nestle.com](mailto:Privacy@ma.nestle.com).

3. Nestlé recueillera des informations personnelles afin de mener à bien la campagne et pourra, à cette fin, divulguer ces informations à d'autres sociétés Nestlé en dehors du Moyen-Orient et à des tiers, y compris, mais sans s'y limiter, à des agents autorisés de Nestlé et, le cas échéant, à des autorités réglementaires.

4. En prenant part à la campagne, le participant consent par la présente à l'utilisation de ses informations personnelles de la manière décrite dans les présentes conditions générales et renonce à ses droits de déposer une plainte contre Nestlé pour atteinte à la vie privée, divulgation inappropriée d'informations personnelles ou toute autre plainte connexe.

### **Selection of Winner**

1. Thirty (30) winners will be chosen by raffle draw and will be announced on 22 Sept 2023. The draw results will be published at @PurinaArabia Instagram page.
2. The winner/s will be notified through phone and/or email by Nestlé or its authorized representative. If Nestlé cannot contact the winner/s for any reason, within 30 days after the announcement of winner/s, Nestlé reserves the right to award the prize to another winner/s.
3. The winner/s will be required to provide proof of identity in the form reasonably required by Nestlé. Nestlé shall not be compelled to award the prize to the winner/s if he/she cannot provide any proof of identity.
4. The prize cannot be exchanged for cash or any other items. Nestlé reserves the right to substitute any prize for another prize of similar value or alter the dynamics of the prizes due to any unforeseen circumstances without prior notice. All prizes are non-transferable.
5. In the event that the winner/s opts not to accept his/her prize or was not able to receive the prize for reasons mentioned in these Terms and Conditions, the relevant prize will be deemed forfeited and Nestlé may, subject to applicable laws, award the prize to another winner/s.
6. Employees of Nestlé, its subsidiaries, divisions, affiliates, authorized dealers/distributors, agents and their immediate family members are not eligible to join in this Activation. Nestlé reserves the right to disqualify any such person from receipt of any prize and/or require the return of any prizes awarded. In such an event, and subject to any legal requirement, Nestlé reserves the right to select a new winner for the prize and/or dispose of the prize in any manner it deems fit, in its sole discretion.
7. Nestlé decision regarding the award of the prize and/or in other issues not covered by these Terms and Conditions, shall be final and binding on all Participants, and no queries, challenges or appeals may be made or entertained.
8. Where required by Nestlé, the chosen Participant and any person sharing the prize shall be required to complete official release forms prior to the receipt of the relevant prize(s), failing which Nestlé reserves the right to forfeit the prize as it deems fit or as required by law.
9. Any person attempting to defraud in any way by falsely claiming to be the winner or falsifying any

### **Sélection du gagnant**

1. Un tirage au sort permettra de désigner trente (30) gagnants qui seront annoncés le 22 septembre 2023. Les résultats du tirage au sort seront publiés sur la page Instagram de @PurinaArabia.
2. Le(s) gagnant(s) sera/seront notifié(s) par téléphone et/ou par e-mail par Nestlé ou son représentant autorisé. Si Nestlé ne peut pas contacter le/les gagnant(s) pour quelque raison que ce soit, dans les 30 jours suivant l'annonce du/des gagnant(s), Nestlé se réserve le droit d'attribuer le prix à un/des autre(s) gagnant(s).
3. Le/la gagnant(e) devra fournir une preuve d'identité sous la forme raisonnablement exigée par Nestlé. Nestlé ne sera pas tenue d'attribuer le prix au/à la gagnant(e) si celui-ci/celle-ci ne peut pas fournir de preuve d'identité.
4. Le prix ne peut être échangé contre de l'argent ou d'autres articles. Nestlé se réserve le droit de remplacer un prix par un autre de valeur similaire ou de modifier la dynamique des prix en raison de circonstances imprévues, sans préavis. Tous les prix sont incessibles.
5. Si le/la gagnant(e) choisit de ne pas accepter son prix ou n'est pas en mesure de recevoir le prix pour les raisons mentionnées dans les présentes conditions générales, le prix en question sera considéré comme perdu et Nestlé pourra, sous réserve des lois applicables, attribuer le prix à un autre/une autre gagnant(e).
6. Les employés de Nestlé, de ses filiales, divisions, sociétés affiliées, concessionnaires/distributeurs autorisés, agents et les membres de leur famille proche ne sont pas autorisés à participer à cette activation. Nestlé se réserve le droit d'exclure ces personnes de la réception d'un prix et/ou d'exiger le retour des prix attribués. Dans ce cas, et sous réserve de toute obligation légale, Nestlé se réserve le droit de sélectionner un nouveau gagnant pour le prix et/ou de disposer du prix de la manière qu'elle jugera appropriée, à sa seule discrétion.
7. La décision de Nestlé concernant l'attribution du prix et/ou d'autres questions non couvertes par les présentes conditions générales sera définitive et contraignante pour tous les participants, et aucune question, contestation ou appel ne pourra être formulé ou accepté.
8. Si Nestlé l'exige, le participant choisi et toute personne partageant le prix devront remplir des formulaires de décharge officiels avant de recevoir le(s) prix concerné(s), faute de quoi Nestlé se réserve le droit de renoncer au prix si elle le juge nécessaire ou si la loi l'exige.

<p>proof of identity will be ineligible for the prize and may be prosecuted to the full extent of the law.</p>	<p>9. Toute personne tentant de frauder de quelque manière que ce soit en prétendant faussement être le gagnant ou en falsifiant toute preuve d'identité ne pourra prétendre au prix et pourra être poursuivie dans toute la mesure permise par la loi.</p>
<p><b><u>Prizes</u></b></p> <p>Each Winner will get one (1) set of pet food supply for three (3) months.</p> <p>Each winner will have the option to select its preferences i.e. the brand, pet-food type and flavor of the pet food from Purina products available in his\her country.</p> <p>However, Nestlé will have the sole discretion to determine the content of the sets of the pet food supply to be given to the Winner depending on the Winner(s) pet(s) breed, age, health-condition, size, weight and any other condition.</p> <p>Any prize unclaimed within 90 days from winner notification, subject to applicable laws, will be deemed forfeited</p>	<p><b><u>Lots</u></b></p> <p>Chaque gagnant recevra un (1) lot de nourriture pour animaux de compagnie pour une durée de trois (3) mois.</p> <p>Chaque gagnant aura la possibilité de choisir ses préférences, c'est-à-dire la marque, le type et le goût des aliments pour animaux de compagnie parmi les produits Purina disponibles dans son pays.</p> <p>Toutefois, Nestlé aura toute latitude pour déterminer le contenu des lots d'aliments pour animaux à remettre au gagnant en fonction de la race, de l'âge, de l'état de santé, de la taille, du poids et de toute autre condition de l'animal de compagnie du gagnant.</p> <p>Tout lot non réclamé dans les jours 90 suivant la notification au gagnant, sous réserve des lois applicables, sera considéré comme perdu</p>
<p><b><u>General Terms</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. By entering this Activation Participants warrant that they have read and agree to abide by these Terms and Conditions.</li> <li>2. If for any reason this Activation is not capable of being carried on as planned, due to without limitation infection by any computer virus, bugs, tampering, unauthorized intervention, fraud, technical failure, act of God, war (whether or not declared), political coup or insurrection, rebellion, labor dispute, fire, epidemic, pandemic, health crisis, storm, flood, typhoon, explosion, legal enactment, government directive, order or regulation, any law or regulation having force of law or any other reason or cause beyond the control of Nestlé, which corrupts or affects the administration security, fairness or integrity or proper conduct of this Activation, Nestlé, to the fullest extent permitted by law, reserves the right in its sole discretion to cancel, terminate, modify or suspend this Activation and to disqualify any Participant who tampers with the Activation and/or the entry process.</li> </ol>	<p><b><u>Conditions générales</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. En prenant part à cette campagne, les participants garantissent qu'ils ont lu les présentes conditions générales et qu'ils acceptent de s'y conformer.</li> <li>2. Si, pour quelque raison que ce soit, cette campagne ne peut se dérouler comme prévu, en raison notamment d'une infection par un virus informatique, de bogues, d'une altération, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'une défaillance technique, d'un cas de force majeure, d'une guerre (déclarée ou non), d'un coup d'État ou d'une insurrection, d'une rébellion, d'un conflit du travail, d'un incendie, d'une épidémie, d'une pandémie, d'une crise sanitaire, d'une tempête, d'une inondation, d'un typhon, d'une explosion, d'un acte juridique, d'une directive, d'un ordre ou d'un règlement du gouvernement, etc., toute loi ou tout règlement ayant force de loi ou toute autre raison ou cause indépendante de la volonté de Nestlé, qui corrompt ou affecte l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement de cette activation, Nestlé, dans toute la mesure permise par la loi, se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler, de résilier, de modifier ou de suspendre cette campagne et de disqualifier tout</li> </ol>

<p>3. To the fullest extent permitted by law, Nestlé is not responsible for any problems or technical malfunction of any telephone network or lines, computer on-line systems, servers, or providers, computer software and/or equipment, failure of any e-mail account or any combination thereof.</p> <p>4. Nestlé will be entitled at its sole discretion and subject to any applicable law, to cancel, terminate, extend or suspend the Activation or to modify these Terms and Conditions at any time prior to the closing date.</p> <p>5. Nestlé shall not be liable for any loss or damage whatsoever which is suffered (including but not limited to indirect or consequential loss) or for any death or personal injury suffered or sustained as a consequence of participation in the Activation, except for any liability which cannot be excluded by law.</p> <p>6. Participant, to the fullest extent permitted by law, hereby releases Nestlé, and all persons or corporations associated directly or indirectly with the Activation from any and/or all claims, demands and proceedings whatsoever arising out of:</p> <p>(a) their participation in the Activation;</p> <p>(b) any breach of these Terms and Conditions;</p> <p>(c) non-receipt of the prize due to force majeure;</p> <p>(d) use of the prize;</p> <p>7. This release and indemnity extends to and includes Nestlé, its parent company and its related bodies corporate, and its respective directors, officers, agents, contractors, employees and sponsors associated with or which is involved directly or indirectly with the Activation. This release and indemnity continues forever and binds the Participants' heirs, executors, personal representatives and assigns.</p>	<p>participant qui altère l'activation et/ou le processus d'inscription.</p> <p>3. Nestlé n'est pas responsable, dans les limites autorisées par la loi, des problèmes ou des dysfonctionnements techniques des réseaux ou lignes téléphoniques, des systèmes informatiques en ligne, des serveurs ou des fournisseurs, des logiciels et/ou équipements informatiques, de la défaillance d'un compte de courrier électronique ou de toute combinaison de ces éléments.</p> <p>4. Nestlé a le droit, à sa seule discrétion et sous réserve de toute loi applicable, d'annuler, de résilier, de prolonger ou de suspendre l'activation ou de modifier les présentes conditions générales en tout temps avant la date de clôture.</p> <p>5. Nestlé n'est pas responsable des pertes ou dommages subis (y compris, mais sans s'y limiter, les pertes indirectes ou consécutives), ni des décès ou dommages corporels subis du fait de la participation à cette campagne, à l'exception de toute responsabilité qui ne peut être exclue en vertu de la loi.</p> <p>6. Le participant, dans toute la mesure permise par la loi, décharge par la présente Nestlé et toutes les personnes ou sociétés associées directement ou indirectement à la campagne de toute réclamation, demande ou procédure, quelle qu'elle soit, résultant de :</p> <p>(a) leur participation à la campagne ;</p> <p>(b) de toute violation des présentes conditions générales ;</p> <p>(c) de la non-réception du lot pour cause de force majeure ;</p> <p>(d) l'utilisation du lot ;</p> <p>7. Cette décharge et cette indemnisation s'étendent à Nestlé, à sa société mère et aux personnes morales qui lui sont liées, ainsi qu'à leurs administrateurs, dirigeants, agents, sous-traitants, employés et sponsors respectifs, associés ou impliqués directement ou indirectement dans l'action. Cette décharge et cette indemnité sont permanentes et lient les héritiers, les exécuteurs testamentaires, les représentants personnels et les ayants droit des participants.</p>
<p>Any questions, comments or complaints regarding this Activation must be directed to our Care Center, contact details are as follows:</p> <p>Care Center for Nestlé in the Middle East and North Africa</p> <p>Email: <a href="mailto:ask@nestle-family.com">ask@nestle-family.com</a></p> <p>Call: UAE (Toll free): 800 116 1001</p> <p>Morocco: 0801051010</p>	<p>Si vous avez des questions, des commentaires ou des plaintes concernant cette campagne d'activation, veuillez-vous adresser à notre Centre d'assistance, dont les coordonnées sont les suivantes :</p> <p>Centre d'assistance de Nestlé au Moyen-Orient et en Afrique du Nord</p> <p>Courriel : <a href="mailto:ask@nestle-family.com">ask@nestle-family.com</a></p> <p>Téléphone : EAU (gratuit) : 800 116 1001</p> <p>Maroc : 0801051010</p>

<p>Tunisia: 82105452</p> <p>Other Countries: +9714-8100000</p> <p>Or to know your local contact number please visit <a href="http://www.nestle-family.com">www.nestle-family.com</a></p>	<p>Tunisie : 82105452</p> <p>Autres pays : +9714-8100000</p> <p>Ou pour connaître votre numéro de contact local, veuillez consulter <a href="http://www.nestle-family.com">www.nestle-family.com</a></p>
<p><b><u>Jurisdiction and Governing Law</u></b></p> <p>By participating in this Activation, the Participant submits to the jurisdiction of the courts of Dubai for any and all actions or claims in any way related to this Activation and expressly agree that such actions or claims are subject to the laws and regulations of the United Arab Emirates.</p>	<p><b><u>Juridiction et droit applicable</u></b></p> <p>En participant à cette campagne, le participant se soumet à la juridiction des tribunaux marocains pour toute action ou réclamation liée de quelque manière que ce soit à cette campagne et accepte expressément que ces actions ou réclamations soient soumises aux lois et règlements du royaume du Maroc</p>
<p><b><u>Intellectual Property Rights:</u></b></p> <p>Purina®, Friskies®, Felix®, Purina ONE®, Fancy Feast®, Dentalife®, Pro Plan® and Pro Plan Veterinary Diets® are the registered trademarks of Société des Produits Nestlé S.A.</p> <p>© 2023. All rights reserved.</p>	<p><b><u>Droits de propriété intellectuelle</u></b></p> <p>Purina®, Friskies®, Felix®, Purina ONE®, Fancy Feast®, Dentalife®, Pro Plan® et Pro Plan Veterinary Diets® sont des marques déposées de la Société des Produits Nestlé S.A</p> <p>Tous droits réservés © 2023.</p>

Nestlé Middle east FZE

Représenté par

Imane Zaoui